



# ASSEMBLÉE NATIONALE

10ème législature

## Defense et usage

Question écrite n° 6380

### Texte de la question

M. Georges Mesmin constatant, comme lui même, avec regret la suprématie de l'anglais dans les colloques internationaux et dans les revues spécialisées, « dans la mesure ou les échanges entre les chercheurs impliquent aujourd'hui l'utilisation d'un support permettant aux savants et aux universitaires de se comprendre et d'échanger leurs connaissances », demande à M. le ministre de la culture et de la francophonie de lui préciser l'état actuel de création et les perspectives d'action du groupe de travail annoncé par ses soins en juin 1993, susceptible de réfléchir au développement et à la diffusion des publications (manuels et revues) destinées à accroître le rayonnement de la langue française vers un très large public. Ce groupe de travail devait, selon ses informations, être composé de « plusieurs prix Nobel, notamment scientifiques, de savants éminents, de membres du Collège de France ainsi que des éditeurs plus directement concernés par ces publications ».

### Texte de la réponse

L'usage de la langue française dans les sciences a connu durant les dernières années un certain recul. L'opinion s'est emue à plusieurs reprises de la propension excessive des chercheurs à délaisser la langue française dans les colloques et dans leurs publications. Une analyse fine montre que ce recul tient moins à une prétendue insuffisance de la science française ou à une supposée incapacité de notre langue à exprimer la modernité scientifique qu'au mode actuel d'organisation du système international des publications scientifiques. C'est pour cette raison que le ministre de la culture et de la francophonie a décidé de mettre sur pied une commission de réflexion sur les publications scientifiques présidée par le professeur Jean-Louis Boussin, membre du conseil supérieur de la langue française. Elle est composée de personnalités éminentes du monde scientifique et de l'édition capables de traiter des différents aspects du problème (économie des revues, solidarité francophone, modes d'évaluation des chercheurs...). En effet, il s'agit d'étudier à la fois les moyens de renforcer la diffusion des revues en français, d'éviter les effets pervers d'une évaluation imparfaite par les publications dans les revues étrangères et de déterminer des règles déontologiques concernant les publications en français. Se fondant sur les analyses générales déjà faites, la commission devra, en l'espace de quelques semaines, aboutir à des propositions très précises et pratiques susceptibles d'inverser une tendance regrettable.

### Données clés

**Auteur :** [M. Mesmin Georges](#)

**Circonscription :** - UDF

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 6380

**Rubrique :** Langue française

**Ministère interrogé :** culture et francophonie

**Ministère attributaire :** culture et francophonie

Date(s) clé(s)

**Question publiée le** : 4 octobre 1993, page 3275

**Réponse publiée le** : 29 novembre 1993, page 4254